



Rendu de monnaie supermarché

Par **Emel Emma**, le **03/11/2016** à **16:29**

Bonjour, je suis allée acheter un simple paquet de gâteau dans un Commerce du type grandes enseignes qui créent des petites structures en centre ville.

Au moment de passer à la caisse, je lui ai donné un billet de 20 euros. Faisant confiance au caissier, je n'ai pas recompté la monnaie rendue, ni regardé le ticket de caisse.

Une fois chez moi je me suis aperçue qu'on m'avait rendu environ 8 euros, au lieu de 18 euros. J'ai donc vérifié mon ticket de caisse, mais il était écrit que j'avais donné un billet de 10 euros et non pas de 20 euros.

Je suis donc retournée à la caisse, pour leur signaler leur erreur tout en sachant que le moyen de preuve était contre moi. Ils m'ont dit de revenir le lendemain, et qu'ils vérifieraient sur les caméras de vidéo surveillance.

J'y suis donc retournée le lendemain, et ils m'ont assuré de leur "bonne foi" que sur l'enregistrement c'était bien un billet de 10 euros. Or je suis vraiment sûre que c'était un billet de 20 euros.

Question : Peut-on exiger d'accéder aux enregistrements vidéos et sous quelles conditions ?

Merci de votre attention.

Par **janus2fr**, le **04/11/2016** à **08:44**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez rien exiger à ce niveau, le commerçant pouvant, de toute façon, prétendre que les enregistrements ont été détruits depuis...